

REGLEMENT INTERIEUR DU CBN

REGLEMENT INTERIEUR DU CLUB DE BADMINTON DE NEUILLY SUR SEINE

- FORCE OBLIGATOIRE

Le règlement intérieur a la même force obligatoire pour tous les membres du club. Nul ne pourra s'y soustraire puisqu'implicitement accepté lors de l'adhésion. L'adhérent s'engage à respecter le règlement intérieur du club de badminton, les conditions d'adhésion et les règlements de la ville de Neuilly-sur-Seine pour l'utilisation des gymnases.

- CERTIFICAT MEDICAL

La pratique des activités proposées par la section BADMINTON n'est autorisée qu'après présentation d'un certificat de non contre-indication à la pratique du badminton établi selon le formulaire FFBaD en vigueur. Ce certificat médical doit être donné au responsable le jour de son inscription au club (sauf dérogation (questionnaire) prévue par la FFBaD).

- COTISATIONS

Le montant de la cotisation annuelle sera perçu lors de l'inscription avec le reste du dossier d'inscription.

- ASSURANCE

Le club dispose d'une assurance responsabilité civile. La licence FFBaD comporte une assurance en cas de blessures (en complément de la sécurité sociale et de la mutuelle).

- RESPONSABILITE

L'acceptation des enfants mineurs dans le club est conditionnée à la signature de l'autorisation parentale.

Pour les enfants de moins de 15 ans, la participation aux activités du club se fera exclusivement sous la surveillance et la responsabilité de leurs parents ou d'un adulte dûment désigné par l'un des représentants légaux.

- COMMUNICATION

Consultation systématique des emails envoyés par le club ou du site internet du club : fermeture exceptionnelle, compétitions, stages...

- LES CRENEAUX

Les créneaux peuvent être modifiés d'une année sur l'autre. Ils sont communiqués en début de chaque saison aux adhérents ainsi que les modalités d'accès.

-LES SEANCES D'ENTRAÎNEMENT

Le club s'engage sur un nombre minimum de trente (30) séances dans l'année pour l'école de Badminton (moins de 18 ans), mais s'autorise l'annulation des séances jusqu'au jour même. Par exemple : en cas d'absence du professeur, de fermeture décidée par la mairie, Les adhérents seront informés en cas d'annulation par emails envoyés par le club. Si le club ne peut assurer ce nombre minimum de séances pour un cas de force majeure, il ne pourra en être tenu pour responsable et aucun remboursement ne pourra être sollicité par les adhérents.

-L'ECOLE DE DE BADMINTON

L'école de badminton est ouverte à tout enfant âgé d'au moins huit (8) ans. L'élève de moins de quinze (15) ans inscrit à l'école de badminton ne peut bénéficier d'un second créneau (jeu libre) que s'il vient jouer sous la responsabilité d'un adulte membre du club.

- MATERIEL ET EQUIPEMENT

L'installation et le rangement du matériel doivent être assurés par les adhérents.

L'adhérent devra se munir de chaussures de sport adaptées et d'une tenue de sport adéquate. Tout cas particulier (invité, prêt de raquette...) sera à valider avec le responsable créneau avant le début de la séance.

- VOL

Le club décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte, et recommande de ne rien laisser dans les vestiaires lors des entraînements et compétitions.

- LITIGES ET SANCTIONS

Le club est une association promouvant le badminton dans un esprit sportif et le respect de l'adversaire. Tout propos anti-sportif, injurieux, sexiste ou raciste se verra sanctionné par une exclusion immédiate et définitive, sans possibilité de remboursement de la cotisation.

De même, tout matériel détérioré, vol et non-respect du règlement intérieur sera signalé au Club qui prendra les mesures nécessaires (suspension d'une ou plusieurs séances, exclusion...).

Tous les adhérents sont habilités à faire respecter ce règlement. Les responsables du club sont habilités à exclure toute personne ayant contrevenu délibérément à ce règlement.